



QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Créations et suppressions de poste

1) Département des Travaux Municipaux - Service de la Circulation:

Création d'un poste de catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique

Création sous le régime du fonctionnaire d'un poste appartenant la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 11 décembre 2018.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Suivi des chantiers au niveau de la circulation
- Planification du trafic autour des chantiers en dressant des plans de situation

Suppression par voie de conséquence auprès du service Circulation du poste de fonctionnaire de la catégorie C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif dès que ce dernier sera vacant.

2) Département des Travaux Municipaux, Service des Espaces Verts

Création d'un poste de d'agent polyvalent

Création d'un poste de salarié dans la carrière de l'agent polyvalent (Carrière A3 prévue par la CCT des ouvriers des communes du Sud) au service des Espaces Verts.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 7 janvier 2019 aux termes duquel l'engagement d'un travailleur handicapé âgé de 62 ans travaillant pour le service des Espaces Verts dans le régime ATI depuis plus de 7 ans, est proposé dans le cadre du projet REVIS. Pour les personnes âgées de plus de 50 ans, les frais salariaux sont remboursés à 100% (le plafond maximal correspond à 150% du salaire social minimum) jusqu'au jour de l'attribution d'une pension de vieillesse.

Création de 10 postes de d'agents polyvalents

Création de dix postes de salarié dans la carrière de l'agent polyvalent (Carrière A3 prévue par la CCT des ouvriers des communes du Sud) au service des Espaces Verts.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 8 janvier 2019 aux termes duquel l'engagement de 10 chômeurs longue durée mis à disposition par l'ADEM via des contrats OTI pour le service des Espaces Verts est proposé dans le cadre du projet REVIS. Pour six d'entre eux, âgés de plus de 50 ans, les frais salariaux sont remboursés à 100% (le plafond maximal correspond à 150% du salaire social minimum) jusqu'au jour de l'attribution d'une pension de vieillesse. Pour les quatre autres, les frais de salaire sont remboursés à hauteur de 100% la première année, 80% la deuxième année, 60% la troisième année ; il n'y a plus de remboursement au-delà de 3 années.

3) Service des Sports, Equipe Outdoor

Création de 5 postes de d'agents de nettoyage

Création de cinq postes de salarié dans la carrière de l'agent de nettoyage (Carrière A2 prévue par la CCT des ouvriers des communes du Sud) au sein de l'équipe Outdoor.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 8 janvier 2019 aux termes duquel l'engagement de 5 chômeurs longue durée mis à disposition par l'ADEM via des contrats ATI pour le nettoyage des infrastructures sportives est proposé dans le cadre du projet REVIS. Pour un d'entre eux, âgé de plus de 50 ans, les frais salariaux sont remboursés à 100% (le plafond maximal correspond à 150% du salaire social minimum) jusqu'au jour de l'attribution d'une pension de vieillesse. Pour les quatre autres, les frais de salaire sont remboursés à hauteur de 100% la première année, 80% la deuxième année, 60% la troisième année ; il n'y a plus de remboursement au-delà de 3 années.

4) Service des Sports, Equipe Indoor : Mise en place d'une buvette au sein du centre sportif E Mayrisch

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 6 septembre 2018.

1) Création d'un poste de cuisinier détenteur d'un CATP.

Les tâches du cuisinier sont les suivantes :

- Préparation des repas journaliers
- Commande des aliments nécessités
- Gestion des crédits budgétaires disponibles
- Travaux de gestion d'une cuisine s'occupant de restauration collective
- Travaux de nettoyage et de remise en ordre de la cuisine après confection des repas
- Exécution de tous travaux imprévisibles à l'heure actuelle, incombant normalement à un cuisinier affecté à la cuisine responsable pour la confection de repas pour la buvette au COHS

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil adéquat pour le poste de cuisinier qui sera classé dans la carrière H3 est le suivant :

- Parler le luxembourgeois, le français et l'allemand
- Résistance au stress
- Sens de l'organisation
- Flexibilité au niveau des horaires puisque la buvette sera idéalement ouverte entre 11h et minuit
- Etre détenteur d'un DAP/CATP de cuisinier et ayant suivi la formation HORESCA permettant d'obtenir l'autorisation de commerce

2) Création d'un poste d'aide-cuisinier

Les tâches de l'aide-cuisinier sont les suivantes :

- Assistance au cuisinier dans les tâches de préparation des repas journaliers ainsi qu'aux travaux de nettoyage et de remise en ordre de la cuisine après la confection des repas
- Exécution de tous travaux imprévisibles à l'heure actuelle, incombant normalement à un aide cuisinier affecté à la buvette du COHS

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil adéquat pour l'aide-cuisinier qui sera classé dans la carrière A2 est le suivant :

- Parler le luxembourgeois, le français et l'allemand
- Résistance au stress
- Habileté, agilité et rapidité
- Bonne mémoire
- Flexibilité au niveau des horaires puisque la buvette sera idéalement ouverte entre 11h et minuit
- Une expérience professionnelle dans ce secteur sera considérée comme un avantage.

3) Création de 4 postes de salarié « service »

Les salariés de la buvette devront assurer le service dans le café et ce du petit déjeuner à la fermeture.

Les tâches des salariés « Service » sont les suivantes :

- Préparation de boissons et petite restauration

- Service
 - Dresser les tables
 - Prendre les commandes
 - Servir les clients
 - Encaisser les clients
 - Débarrasser
- Décompte de la caisse

Le profil adéquat pour les salariés « Service » qui seront classés dans la carrière A3 (CCT ouvriers Sud) est le suivant :

- Parler le luxembourgeois, le français et l'allemand (la connaissance de l'anglais constitue un atout)
- Excellent sens de la relation client : amabilité, politesse, discrétion
- Résistance au stress
- Habileté, agilité et rapidité
- Bonne mémoire
- Flexibilité au niveau des horaires puisque la buvette sera idéalement ouverte entre 11h et minuit
- Une expérience professionnelle dans ce secteur sera considérée comme un avantage.

5) Maisons Relais - Administration :

Création d'un poste d'agent administratif classé dans la carrière C4, sous-groupe profession administrative

Création sous le régime du salarié à tâche intellectuelle d'un poste d'agent administratif classé dans la carrière C4, sous-groupe profession administrative, de la convention collective de travail pour le secteur d'aide et de soins et pour le secteur social actuellement en vigueur (en abrégé CCT SAS).

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 8 janvier 2019.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Accueil au guichet :
- Gestion du Pool des remplaçants du personnel d'encadrement, de cuisine et de nettoyage :
 - Etablir le plan de travail mensuel sur base des demandes des différentes Maisons Relais
 - Remplacement des absences spontanées journalières
 - Relation étroite avec les remplaçants, gestion de leurs absences et congés
 - Informations des nouveautés auprès de la commune
 - Mise à jour de l'horaire mobile des remplaçants
- Inscription et gestion des enfants :
 - Réception et contrôle des dossiers des enfants
 - Saisie des enfants sur les listes d'attentes ou des Maisons Relais respectives
 - Changements, modifications et désinscriptions des enfants dans la base de donnée
 - Gestion des dossiers des enfants
 - Etablissement de certificats d'inscription
 - Gestion de la base de données (GESCOM)
 - Inscriptions des présences planifiées dans le système de facturation
 - Etablissements des listes pour les différentes Maisons Relais
 - Relation avec d'autres services de la commune et du ministère s'occupant des enfants scolarisés et plus jeunes à besoins spécifiques
- Organisation des vacances scolaires :
 - Envoi des courriers d'inscription aux parents
 - Inscriptions des enfants pour les vacances scolaires
 - Inscriptions des présences planifiées dans le système de facturation
- Chèques service :
 - Réception des dossiers en vue de l'établissement de la carte chèque service
 - Rédaction du contrat carte chèque service
- Etroite collaboration avec le gestionnaire des Maisons Relais et assurer son remplacement

Suppression par voie de conséquence auprès de l'Administration des Maisons Relais du poste de rédacteur (groupe de traitement B1, sous-groupe administratif) après le départ de l'actuel titulaire.

B) Prolongations de stages

1) Prolongation de la durée du stage d'un an de **Madame Sylvie Muller**, née le 9 août 1994, nommée provisoirement avec effet au 1^{er} mai 2017 aux fonctions d'agent municipal.

Motif: ajournement dans une matière.

Demande de prolongation de stage de l'intéressée du 28 décembre 2018.

C) Primes d'astreinte.

1) Allocation avec effet au 1^{er} octobre 2018 d'une prime d'astreinte fixe à **Monsieur Tom Favaro**, né le 13 octobre 1975, préposé en charge du service technique bâtiment qui s'occupe de la maintenance technique tant au niveau électrique qu'au niveau chauffage-sanitaire. L'intéressé est appelé à remplir ses missions et à intervenir de manière fréquente pendant les heures d'astreinte.

La prime d'astreinte afférente est à fixer à 22 points indiciaires.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2019.
Service du personnel.